

Monsieur André JAMBON

Murat le 03/01/2020

Mairie de Murat

M. le Commissaire Enquêteur



Objet : Révision du PLU

Parcelle A496

Monsieur,

Suite à la visite de mes enfants, Philippe Jambon et Marie-Hélène Villaret, le lundi 30 décembre en mairie de Murat, dans le cadre de la révision du PLU, je reviens vers vous au sujet de la parcelle A496 dont je suis le propriétaire.

La majorité de cette parcelle est classée en zone inondable, cependant je fais la demande que la surface non inondable puisse être classée en Zone artisanale dans l'hypothèse où les terrains adjacents, propriété de Hautes Terres Communauté, feraient l'objet d'un classement dans cette catégorie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

André Jambon

